

La Chronique de Champmottoux

n° 9

Octobre 2005



Sommaire

Le mot du maire p. 2

Vie pratique p. 3

Un peu d'histoire p. 17

Le mot du maire

Les vacances sont déjà loin, la rentrée scolaire s'est bien déroulée et, pour les petits, les chagrins sont oubliés.

En cette rentrée 2005, certains grands travaux sont terminés.

Tout d'abord, le curage de la mare. Elle accueillera dès que possible de nouveaux poissons.
Une cuve de 120 m³ pour la protection incendie a été installée à l'angle de la rue Mandonnet-Marchal et de la rue Château-Gaillard. À cet emplacement, un petit jardin sera aménagé avec des bancs et des jeux pour les enfants.

Comme chacun a pu le constater, l'entrée du village s'est parée de superbes lampadaires, les fils ont disparu, le nouvel éclairage permet également de mettre notre église en valeur.

C'est à cette même place que les journées du Patrimoine nous ont permis de fêter sous le soleil les 500 ans de la naissance de ce grand homme qu'était Michel de L'Hospital.

Un mot peut être principalement retenu de son œuvre : **tolérance**.

C'est une belle leçon de vie qui nous est offerte. Sachons tous la mettre le plus souvent en pratique.

Votre « échevin » local,
Corinne Carvalho

Vie pratique

Formalités

Les autorités américaines exigent un nouveau passeport pour les ressortissants français souhaitant se rendre aux États-Unis.

À partir du 25 octobre, il est demandé pour un séjour (moins de 90 jours), pour un transit de se munir d'un passeport lisible en machine (modèle Delphine). Tout renseignement peut être obtenu à la mairie.

Stationnement

Pour rappel, les règles de stationnement à respecter et à faire respecter :

Rue du Château-Gaillard

du 1^{er} au 15 du mois : côté numéros impairs
du 16 au 31 du mois : côté numéro pairs

Rue Michel-de-L'Hospital

du 1^{er} au 15 du mois : côté numéros impairs
du 16 au 31 du mois : côté numéro pairs

Le stationnement à cheval sur le trottoir est autorisé ; il convient de laisser disponible une largeur d'1,50 m pour le passage des piétons.

Transports scolaires

Regroupement pédagogique

Départ :

Champmotteux	8 h 20	13 h 10
Mespuits	8 h 25	13 h 19
Fenneville	8 h 34	13 h 24
Brouy	8 h 37	13 h 27
Blandy	8 h 41	13 h 30
Mespuits	8 h 52	13 h 42

Retour :

Blandy	11 h 41	16 h 26
Brouy	11 h 44	16 h 30
Mespuits	11 h 52	16 h 33
Champmotteux	11 h 58	16 h 44
	12 h 01	Château-Gaillard 16 h 47
Mespuits	12 h 07	16 h 54
Fenneville	12 h 12	16 h 58
Brouy	12 h 14	17 h 00
Blandy	12 h 18	17 h 05

Vie pratique

État civil

Bienvenue à

Noé Decaens

né le 12 juillet 2005 à Melun

Toutes nos félicitations à ses parents.

Une pensée pour **Évelyne Girard**
qui nous a quittés le 29 septembre 2005

Horaires

La mairie est ouverte

Lundi de 10 h à 12 h

Mardi et vendredi : de 14 h à 16 h

Une permanence des élus est assurée
les 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois de 11 h à 12 h.

Allocation rentrée scolaire

Nous vous rappelons que le conseil municipal a décidé de reconduire l'allocation de rentrée scolaire pour les collégiens et lycéens (de la 6^e à l'âge de 16 ans).

Sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire, la somme de 77 € sera allouée.

Tarif de l'eau

Le prix de l'eau pour l'année 2006 a été fixé à 1,25 € le m³, soit une hausse de 0,05 €. Bien que revu, ce tarif reste très en dessous de ceux constatés dans la grande majorité des communes.

Nous vous rappelons que notre village fait partie des rares communes à disposer de sa propre régie pour distribuer l'eau.

Décharge municipale

Nous vous informons que la décharge municipale est saturée et par conséquent inaccessible jusqu'à nouvel ordre.

Vie pratique

Champmotteux-Étampes (Cars bleus)

Champmotteux	Château-Gaillard	7 h 25	8 h 50
	Mairie	7 h 26	8 h 51
Étampes	Gare	8 h 05	9 h 20
	Jeanne d'Arc	8 h 06	9 h 21
	Lycée Saint-Hilaire	8 h 10	9 h 23
	LEP Louis Blériot	8 h 15	9 h 25

Étampes-Champmotteux (Cars bleus)

lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Étampes	Lycée Saint-Hilaire	15 h 35	16 h 35	17 h 35
	LEP Louis Blériot	15 h 37	16 h 37	17 h 37
	Rotonde	15 h 39	16 h 39	17 h 39
	Caisse d'épargne	15 h 40	16 h 40	17 h 40
Champmotteux	Mairie	16 h 10	17 h 33	18 h 10
	Château-Gaillard	16H11	17 h 34	18 h 11

Étampes-Champmotteux (Cars bleus)

mercredi et samedi

Étampes	Lycée St Hilaire	11 h 35	12 h 35
	LEP Louis Blériot	11 h 37	12 h 37
	Rotonde	11 h 39	12 h 39
	Caisse d'épargne	11 h 40	12 h 40
Champmotteux	Mairie	12 h 33	13 h 33
	Château-Gaillard	12 h 34	13 h 34

Afin d'assurer un service optimal, merci de communiquer le plus rapidement possible à la mairie tous problèmes (retards...).

Commémoration **Vendredi 11 novembre 2005**

La cérémonie débutera à 11 h avec dépôt de gerbes au Monument aux Morts et au cimetière.

Un vin d'honneur sera organisé à la mairie.

Halloween

Petits et grands, à vos déguisements, la fête d'Halloween est de retour dans le village **samedi 22 octobre**.

Méfiez-vous et faites provision de confiseries.

Vie pratique

Divagation des chiens et des chats

Département
de
l'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉTAMPES

Canton
de
MEREVILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

005473

MAIRIE DE CHAMPMOTTEUX

Tél. 64 99 59 28

ARRIVÉE

14. MAI 1987

Champmotteux, le 12 Mai 1987. SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Arrêté Municipal N° 87 003 relatif à la divagation des chiens et des chats.
=====

Nous, Camille MOREAU, Maire de la Commune de CHAMPMOTTEUX,

VU le Code des Communes, notamment l'article L 131-2

VU l'article 213 du Code rural

VU l'arrêté Préfectoral N° 77-1504 du 29/03/1977

relatif à la divagation des chiens et des chats et aux refuges d'animaux;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats,

A R R E T E
=====

Article 1er : Les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique, dans les champs et dans les bois, non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître ou ne présentant pas de tatouage d'identification seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de quatre jours ouvrables et francs s'ils n'ont point été réclamés, et si le propriétaire reste inconnu. Le délai est porté à huit jours pour les chiens et chats avec collier ou pour les chiens portant la marque de leur maître ou un tatouage d'identification. Doit être considéré comme errant tout chien ou chat inconnu et non immédiatement sous la surveillance de leur maître.

Article 2 : Afin de favoriser la reproduction des oiseaux et de prévenir leur destruction, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les bois, ainsi qu'en bordure des plans d'eau.

Ne sont pas considérés comme errants, les chiens de chasse, lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Article 3 : Les propriétaires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou de faire saisir par le garde-champêtre ou tout autre agent de la force publique, les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les bois ou les récoltes. Les chiens saisis sont conduits à la fourrière désignée par l'autorité communale et si, dans les délais ci-dessus fixés, ces chiens n'ont point été réclamés et si les dommages et les autres frais ne sont point payés, ils peuvent être abattus sur l'ordre du Maire.

Article 4 : La Gendarmerie de MEREVILLE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Commissaire-Adjoint de la République.

A Champmotteux, le 12 Mai 1987.



Le MAIRE.

Camille MOREAU.

Vie pratique

Info
Santé

Association Réseau Bronchiolite



arb.idf@wanadoo.fr
www.reseau-bronchio.org

Coordinateur Médical, 06 11 74 77 77
Coordinateur Kinésithérapeute, 06 60 94 67 00

Paris, le 3 Octobre 2005

Courriers adressés aux : Médecins, Pédiatres, Kinésithérapeutes, Services d'urgences Pédiatriques, Services de Pédiatrie, Pharmaciens et Services de PMI d' ILE DE FRANCE

Madame, Monsieur, Chères Consoeurs, Chers Confrères,

Nous sommes heureux de vous informer que, pour la quatrième année, le **Réseau Bronchiolite Médico-Kinésithérapique Ile de France fonctionnera pendant l'épidémie hivernale de bronchiolite 2005/2006.**

Ce réseau de santé a pour vocation d'améliorer la continuité et la coordination des soins prodigués aux nourrissons atteints de **BRONCHIOLITE**. Il propose, sans se substituer à ce qui existe déjà, une alternative ambulatoire de prise en charge médicale et kinésithérapique de proximité et de qualité aux familles d'Ile de France.

Un centre d'appels sera opérationnel

**DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2005
AU DIMANCHE 19 MARS 2006**

Des standardistes spécialisées communiqueront les coordonnées :

Des kinésithérapeutes disponibles dans leurs cabinets
les WEEK-END et les JOURS FERIES de 9 h à 18 h

0820.820.603

*Numéro Indigo 0,12 €
ce numéro fonctionne*

les Samedi, Dimanche et Jours Fériés de 9 h à 18 h
et les Vendredi et veilles de Jours Fériés de 12 h à 20 h

Des médecins disponibles
7j/7 de 9 h à 23 h

0820.800.880

*Numéro Indigo 0,12 €
ce numéro fonctionne
7j/7 de 9 h à 23 h*

Vous trouverez ci-joint une affichette vous permettant d'informer vos patients.

En espérant que cette initiative retiendra votre attention, et vous permettra de répondre plus facilement aux demandes des familles, veuillez croire, Madame, Monsieur, Chères Consoeurs, Chers confrères, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Association des Réseaux Bronchiolite

Vie pratique

Grillade-partie



Dernier week-end d'août, le soleil était au rendez-vous pour la grillade-partie organisée par le Comité d'animation.



Les écuries de La Boissière

À quelques kilomètres, entre la Ferté-Alais et Bouville, les écuries de la Boissière accueillent petits et grands pour des stages à cheval ou à poney. Les mercredis et samedis, les vacances scolaires, des infrastructures modernes permettent de vivre de grands moments. Organisation d'anniversaire, vacances en pension complète, camping...

Pour toutes demandes d'informations,

01.64.57.58.77 ou www.membres.lycos.fr/ecuriesdelaboissiere

Des tarifs préférentiels sont proposés aux Champmottois.

Vie pratique



ÉCOLE FRANÇAISE D'EQUITATION



Les Ecuries

De la

Boissière



Les Installations

- * 8 hectares
- * 40 boxes
- * club-house
- * sellerie-cadeaux

- * deux carrières d'obstacles
- * une carrière de dressage
- * un manège
- * paddocks

Les Activités

- Une instruction du débutant au confirmé
- Pensions pour poneys et chevaux
- Stages sur poney ou cheval pendant les vacances scolaires
- CSO : initiation et perfectionnement
- Concours hippiques
- Pony-Games
- Promenades en Forêt
- Randonnées, Camping l'Eté

A 40 kms de Paris, en plein coeur du Parc du Gâtinais, dans des infrastructures modernes, vous pourrez vivre votre passion, entourés d'une équipe de professionnels.

Horaires et tarifs

Tarifs :

Cotisation Club : de 105 à 135 Euros

Cavalier de passage : de 20 à 25 Euros

Carte 10 reprises : de 125 à 140 Euros

Pension-boîte : de 230 à 380 Euros

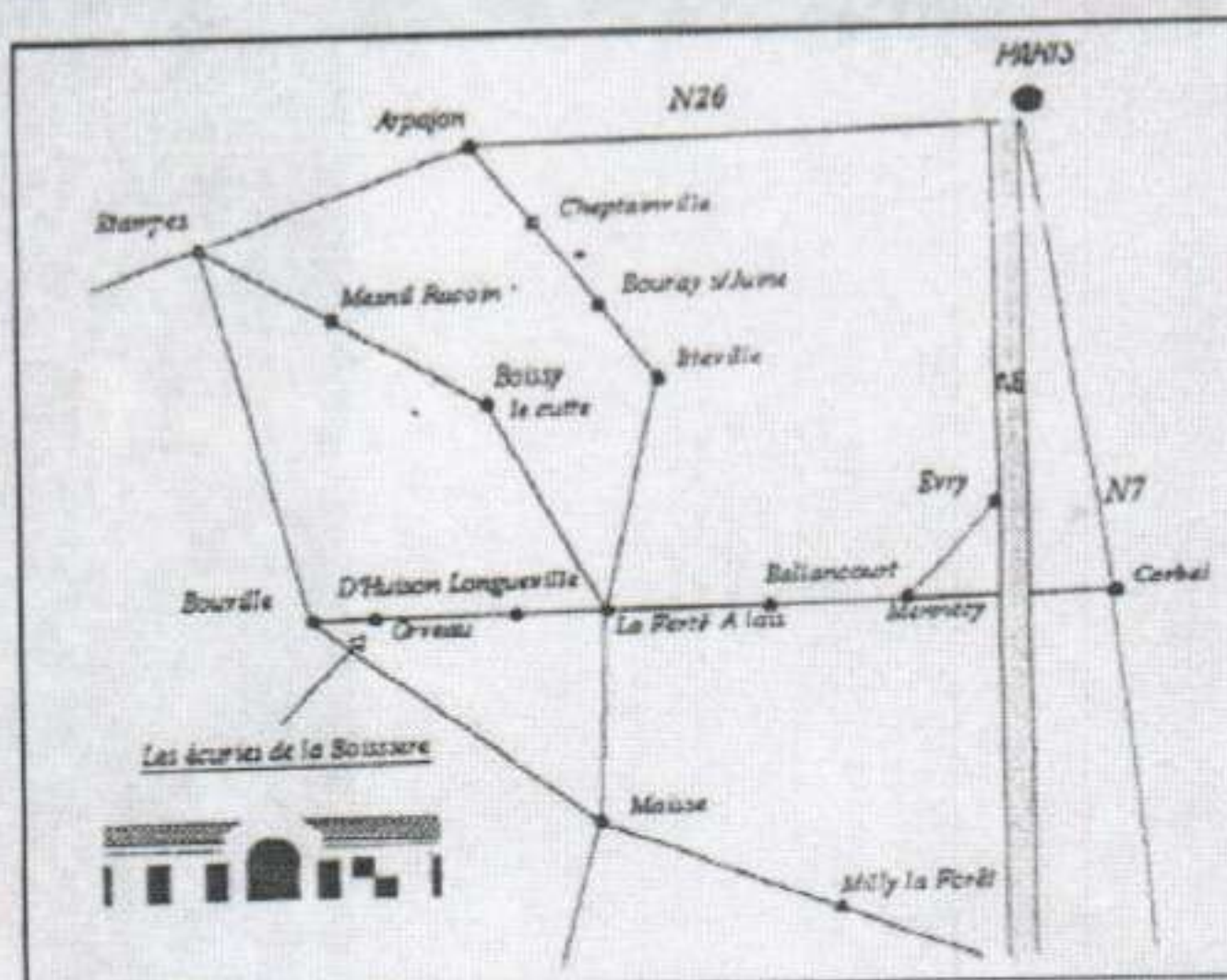
Stages :

* Adhérents : de 32 à 46 Euros

* Cavaliers de passage : de 38 à 53 Euros

Pour toutes demandes d'informations :

BERTHIER Danièle
Les Ecuries de la Boissière
Route de la Ferté-Alais
91590 ORVEAU
TEL : 01.64.57.58.77



Vie pratique

Les journées
du Patrimoine
2005

Champmotteux se retrouve au temps de la Renaissance
et fête Michel de L'Hospital



La troupe Animation Renaissance Amboise a fait revivre les fastes de l'époque du roi François I^{er}. Les écoliers ont eu droit à une leçon sur la Renaissance : étude des danses et costumes au programme.



Vie pratique



Puis ce fut au tour des plus grands de participer aux réjouissances.



Octobre 2005 - La Chronique de Champmotteux

Vie pratique



M. Paul Rolland, professeur à l'université indépendante de Vichy, a fait revivre Michel de L'Hospital, le héros de ces deux jours de fête.

Vie pratique

C'est en compagnie de la troupe Bella Sorte que nous avons pu recréer l'ambiance festive d'un village moyenâgeux avant de terminer sur une note historique avec M. Paul Rolland.



Vie pratique



C'est un événement
de la région de la
vallée de la Saône
qui nous amène à
l'occasion de la
manifestation de
l'histoire de la
vallée de la Saône
à la fin de l'été
à la fin de l'été
à la fin de l'été
à la fin de l'été



Vie pratique



Ruche VIDEO
33 Grande-Rue
91150 Marolles-en-Beauce
Tél. 01 69 95 48 97
www.ruchevideo.fr

L'équipe de RucheVIDEO est venue filmer la fête de Champmotteux et vous propose un film souvenir sur support DVD (ou cassettes VHS).

Pour vous le procurer, vous pouvez le commander en remplissant le bulletin ci-dessous et en le déposant à la mairie de Champmotteux avant le **30 novembre 2005**, accompagné d'un chèque d'une valeur de **15 €** à l'ordre de RucheVIDEO.

Des photos sont également disponibles (sur commande).

BON DE COMMANDE

(à déposer à la mairie avant le 30 novembre 2005)

Nom et prénom _____

Adresse _____

	Prix	Quantité	Total TTC
DVD	15 €	_____	_____
VHS	15 €	_____	_____

Un peu d'histoire

Henri Garnier, un parcours extraordinaire

Officier de la Légion
d'Honneur

Compagnon
de la Libération

Croix de Guerre 1939-
1945 avec palme

Médaille des Évadés

Croix du Combattant
volontaire

Henri Garnier est né le 30 octobre 1900 à Champmotteux en Seine-et-Oise (Essonne). Son père était industriel dans la petite métallurgie. Titulaire d'un brevet d'études techniques, il entre, en 1922, à la société Hispano-Suiza (construction automobile et aéronautique) à Bois-Colombes en tant qu'agent de maîtrise.

En 1928, il est nommé directeur de la succursale cannoise puis, à partir de 1939, il devient l'adjoint du directeur des fabrications à Tarbes.

Mobilisé en août 1939 comme maréchal des logis de réserve au 363^e Régiment d'artillerie lourde tractée à Draguignan, il est ensuite affecté au transport de munitions puis rappelé comme affecté spécial, le 1^{er} janvier 1940 à l'usine de fabrication des moteurs Hispano Suiza à Tarbes.

Refusant l'armistice, il tente vainement de rejoindre l'Afrique du Nord avec quelques camarades en juin 1940. Démobilisé le 25 juillet 1940, il reprend son poste à Hispano-Suiza.

En 1942, Henri Garnier entre dans le mouvement de résistance Combat que dirige Henri Frenay. Chargé d'organiser le sabotage industriel, il réussit à retarder la production des moteurs, ce qui contraint finalement les Allemands à fermer l'usine et à transférer les machines en Allemagne.

Henri Garnier entre alors dans la clandestinité et devient directeur des groupes-francs de Combat, il organise des expéditions contre les transformateurs d'usine, des centres de brouillage radio et des lignes à haute tension.

Arrêté par la police le 9 février 1943 à la suite d'une dénonciation, il est emprisonné à Tarbes et condamné à trois mois de prison, faute de preuves, par la cour d'appel de Pau, pour atteinte à la sûreté de l'État et menées antinationales.

À sa sortie de prison, il est chargé, au titre du noyautage des administrations publiques, de créer des équipes spéciales de sabotage des chemins de fer sur l'ensemble de la zone Sud. Il constitue les équipes, les entraîne et dirige de nombreux sabotages.

Recherché par la Gestapo, il tombe dans une souricière à Clermont-Ferrand le 23 décembre 1943. Quelques minutes après son arrestation, il bouscule ses gardiens et réussit à s'échapper, faisant preuve d'un grand sang-froid.

Réfugié chez des amis, il se résout à quitter la métropole après une tournée d'inspection de six semaines au cours de laquelle il passe ses consignes à ses subordonnés. Il gagne ensuite l'Afrique du Nord, via l'Espagne et Gibraltar et parvient à Alger le 2 avril 1944.

De 1945 à 1952, Henri Garnier est directeur adjoint de la Régie des Transports de Bade dans la zone française d'occupation.

Il occupe ensuite les fonctions de contractuel au ministère des Armées au sein services techniques.

Henri Garnier est décédé à Versailles le 20 janvier 1984 puis inhumé à Champmotteux.